



Fonction

ÉLECTRICIEN affecté à des petits travaux relatifs aux réseaux informatiques et à la téléphonie

Lieu

Département des Systèmes d'Information

Rue Ernest Solvay, 11 à 4000 LIEGE

Mission du poste

Sous l'autorité de sa hiérarchie, l'électricien a pour mission de répondre favorablement aux tâches techniques qui lui sont confiées par son supérieur hiérarchique, en fonction de sa spécialité (électricité), à savoir, dans le cadre de sa mission particulière pour le DSI : installation, réparation de prises réseau, installation de goulottes, ajout de prises électriques, installation rack, patch panel, Antenne Wifi, pointeuse, prise téléphone, raccordement au réseau électrique.

Profil recherché

- Être titulaire d'un titre de l'enseignement secondaire supérieur et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU d'un titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et **en lien avec l'emploi considéré** ;

Ou

- Être titulaire d'un titre décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ou du 2ème degré et titres assimilés conformément à l'article 19 du statut administratif du personnel non enseignant OU d'un titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et **avec l'emploi considéré** ;

Ou

- Disposer des compétences requises pour le poste : agréé/qualifié BA5.

Spécificités du poste

- **1 poste à pourvoir** dans ce service ;
- Emploi à temps plein ;
- Disposer du permis B.

Renseignements

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Département des Systèmes d'Information, Monsieur Jonathan REGINSTER, Premier Attaché - Responsable Infrastructure et Sécurité IT par téléphone : 04/279.25.34 ou par courriel : jonathan.reginster@provincedeliege.be

Envoi des candidatures

Intéressé(e) ? Envoyez le formulaire d'inscription ci-dessous, dûment complété, accompagné d'un CV à jour, à l'adresse suivante : DG TRANSVERSALE – Service Recrutement et Sélection - Rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 Liège, ou par courriel : servicerecrutement@provincedeliege.be.

FICHE DE POSTE :

1. La situation de travail

Fonction (intitulé) :	Ouvrier qualifié (électricité)
Catégorie personnel :	Personnel ouvrier
Secteur :	Direction générale transversale
Département :	Département des Systèmes d'information – Equipe réseau téléphonie
Localisation :	Rue Ernest Solvay, 11 à 4000 LIEGE
Position :	Voir organigramme du service
Matériels spécifiques :	Chaussures de sécurité, foreuse, visseuse, testeur de câbles, testeur de réseau, testeur téléphone, GSM, ordinateur portable, sac à outils
Logiciels spécifiques :	Windows, Microsoft Office, logiciel de dessin, Ekahau...
Autres :	Doit disposer d'un permis de conduire

2. Les missions liées au secteur, au département et au poste

Missions du Secteur :

Au sein de la Province de Liège, le secteur « Direction Générale Transversale » a pour missions d' :

- ✦ Assurer le rôle d'interface entre les services et les autorités : centralisation, analyse, synthèse, conseils ;
- ✦ Assurer la gestion centralisée de thématiques communes : participations, assurances, affaires générales, marchés publics, personnel, systèmes d'information, archives, publications, communication, relations internationales et institutionnelles et parc automobile ;
- ✦ Assurer le fonctionnement du centre d'impression et traitement du linge.

Missions du Département :

Au sein de la « Direction Générale Transversale », les équipes informatiques du **Département des Systèmes d'Information** ont pour mission de fournir les outils informatiques, le conseil et le support y associés, contribuant à l'atteinte des objectifs, de manière efficiente, des services provinciaux.

- ✦ En particulier, **l'équipe réseau-téléphonie** a en charge la gestion physique et logique du réseau et des différents services y associés dont la téléphonie interne.

Missions du Poste :

L'ouvrier qualifié doit :

- ✦ Répondre favorablement aux tâches techniques qui lui sont confiées par son supérieur hiérarchique, en fonction de sa spécialité (électricité), à savoir, dans le cadre de sa mission particulière pour le DSI : installation, réparation de prises réseau, installation de goulottes, ajout de prises électriques, installation rack, patch panel, Antenne Wifi, pointeuse, prise téléphone, raccordement au réseau électrique.

3. Les activités spécifiques du poste

Activités spécifiques du poste :

- ⊕ effectuer des travaux pointus liés à sa qualification (électricité) sur site, seul ou en collaboration avec ses collègues, raccordement au réseau électrique ;
- ⊕ utiliser éventuellement le véhicule du service pour assurer ces interventions, de même que la prise en charge du matériel chez certains fournisseurs / à la Régie ; si nécessaire et plus efficace en termes d'optimisation du temps de travail, utilisation de son véhicule personnel avec remboursement suivant le tarif kilométrique en vigueur ;
- ⊕ appliquer les règles de sécurité afin de veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues et des usagers ;
- ⊕ nettoyer, entretenir et ranger le matériel, les équipements, l'outillage et les fournitures qui lui sont confiés ;
- ⊕ identifier une panne selon des moyens de contrôle appris de son responsable hiérarchique ;
- ⊕ effectuer des réparations, dépannages ou installations demandées par son responsable hiérarchique ;
- ⊕ être capable de réaliser un schéma technique ;
- ⊕ apporter un retour d'informations à ses supérieurs hiérarchiques lorsque des dysfonctionnements sont constatés en intervention ;
- ⊕ communiquer l'état d'avancement de ses tâches, informer ses collègues, communiquer avec eux au sein du service.

4. Les compétences requises

Compétences spécifiques liées au poste :

Connaissances (savoir) – L'ouvrier qualifié électricien doit connaître :

- l'Institution provinciale ;
- les règlements en vigueur au sein de l'Institution provinciale et dans le service ;
- langue française orale ;
- les procédures spécifiques au poste
- l'organigramme de son département ;
- les règles de sécurité applicables dans sa spécialité ;
- le règlement général des installations électriques.

Aptitudes (savoir-faire) – L'ouvrier qualifié électricien doit être capable de (d') :

- apprécier l'urgence de la demande ;
- se tenir informé de l'évolution du métier ;
- diagnostiquer la situation et proposer des solutions ;
- gérer des stocks ;
- manipuler les outils de communication, en ce compris les outils informatiques ;
- préparer des plans d'amélioration ou de renouvellement du matériel et de l'équipement ;
 - contribuer à la préparation et à l'exécution d'activités de promotion et de communication du service ;
- installer des équipements ;
- tester des installations électriques ;
- repérer les disjoncteurs, tableaux ou armoires électriques ;
- identifier une panne selon des moyens de contrôle appris de son responsable hiérarchique.

Attitudes (savoir-être) – L'ouvrier qualifié électricien doit faire preuve de (d') :

- professionnalisme et exemplarité ;
- non-discrimination ;
- organisation, méthode et rigueur ;
- pro-activité (initiative, dynamisme) ;
- intégrité discrétion, confidentialité, devoir de réserve (au sein de le DSI, cette attitude revêt une importance capitale) ;
- autocritique ;
- devoir de réserve, discrétion, confidentialité ;
- sociabilité (écoute, ouverture, aisance relationnelle, disponibilité) et esprit d'équipe ;
- ponctualité, politesse, respect ;
- flexibilité, adaptabilité, disponibilité.



Remarques importantes

- En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A à 4000 Liège, est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité de vos données.
- En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Les données à caractère personnel collectées seront uniquement traitées dans le cadre de l'organisation de la présente procédure de désignation. La base légale sur laquelle repose le traitement est votre consentement. Aucune donnée à caractère personnel ne sera transmise à des tiers. Vos données seront conservées aussi longtemps que les procédures d'examen, de recrutement ou de sélection liées à votre candidature sont en cours.
- Dans ce cadre, nous vous informons que concernant lesdites données, vous disposez à tout moment, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité, d'opposition et de recours auprès de l'Autorité de Protection des Données. Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec le délégué à la protection des données à l'adresse : info.dpo@provincedeliege.be – ou à l'attention du délégué à la protection des données, Place de la République Française 1 – 4000 LIEGE.

En cochant cette case, vous marquez votre accord pour que vos données à caractère personnel soient traitées pour les finalités susmentionnées.

Date et signature
du candidat

N.B. 1 : CV à jour et diplôme(s) à annexer.

N.B. 2 : Pour information, si vous êtes déjà membre de l'Institution provinciale, votre candidature sera portée à la connaissance de votre Directeur général.